Feuillet 2024-020

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 12 MARS 2024

DÉLIBÉRATION N° 14-2024

L'an deux mille vingt-quatre et le douze du mois de mars à dix-huit heures le Conseil, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Madame Lydie JALBAUD, Vice-présidente de la commission finances.

PRESENT(S): Isabelle AUFRÈRE, Patrick BOILEAU, Lydia FABRE, Laurent GAYS, Lydie JALBAUD, Yvelise LEDOS.

POUVOIR(S):

ABSENT(S): Jean-Pierre BALDET, Pierre CASSE, Christophe PAUTREL.

CONSEILLERS MUNICIPAUX

En exercice: 10 Présents: 6 Pouvoirs: 0 Votants: 6

SECRETAIRE DE SEANCE : Patrick BOILEAU.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION DEMATERIALISEE : 05/03/2024

VOTE:
Pour: 6
Contre: 0
Abstention: 0

OBJET: APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET COMMUNAL M57 – EXERCICE 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612 et suivants, L.2311-1 et 2312-1 et suivants relatifs au vote du budget,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal,

Vu la délibération n°24-2023 du 14 avril 2023 portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2023,

Vu la délibération n°13-2024 du 12 mars 2024 portant approbation du Compte de gestion de Mme FRAISSINET-BESCOND.

Considérant que le compte administratif constate le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Mme Lydie JALBAUD, et sans que Monsieur le Maire ne prenne part au vote,

Le conseil Municipal approuve le Compte administratif 2023 du budget communal comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Dépenses 2023	110 336.30 €	446 967.17 €	557 303.47 €
Recettes 2023	191 763.01 €	552 901.79 €	744 664.48 €
RESULTATS DE L'EXERCICE 2023	81 426.71 €	105 934.62 €	187 361.33 €
Résultat antérieur reporté	-119 786.81 €	310 894.28 €	191 107.47 €
RESULTAT DE CLOTURE 2023	-38 360.10 €	416 828.90 €	378 468.80 €
Balance des restes à réaliser	-18 883.00 €		-18 883.00 €
RESULTATS CUMULES DE L'EXERCICE 2023	-57 243.10 €	416 828.90 €	359 585.80 €

Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication et de transmission en Préfecture.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme. Le Maire,

Claude CAU.

Télétransmis en Préfecture le 13/03/2021.

Date de mise en ligne sur le site internet de la collectivité le 11/03/2021.

Ville de MONTAUBAN DE LUCHON - Budget Communal - CA - 2023

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 10 Nombre de membres présents : 6 Nombre de suffrages exprimés : 6

VOTES : Pour : 6

Contre : O
Abstentions : O

Date de convocation: 05/03/2024

Présenté par la Pais dente A Montauban de Luchon, le 12/03/2024

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire A Montauban de Luchon, le 12/03/2024 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

AUFRERE ISABELLE	- PArefuece
BALDET JEAN-PIERRE	
BOILEAU PATRICK	
JAL BAN DLYDIE	Je
CASSE PIERRE	
FABRE LYDIA	All the
GAYS LAURENT	Say S
LEDOS YVELISE	lato
PAUTREL CHRISTOPHE	, ,

Certifié exécutoire par la préside de compte tenu de la transmission en préfecture, le 13/03/2024, et de la publication le 13/03/2024

A Montauban de Luchon, le 12/03/2024

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormals facultatif.

